



PERMANENCES

SUR RENDEZ-VOUS AU 04.71.45.62.12

**Vous projetez d'améliorer le confort de votre maison ou
d'aménager un logement locatif ?**

Des aides financières peuvent vous être accordées dans le cadre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) mise en place par la Communauté de communes du Pays de Salers, l'Etat et l'Anah.

Pour tout renseignement ... Consultez Oc'téha lors de ses permanences ou par téléphone au 04 71 45 62 12

Mardi 25 Juillet : 11h à 12h à la Mairie de Saint-Ilde

Mardi 25 Juillet : 14h à 15h à la Mairie de Pleaux

Mardi 22 Août : 11h à 12h à la Mairie de Anglards-de-Salers

Mardi 22 Août : 14h à 15h à la Mairie de Saint-Cernin

Mardi 26 Septembre : 11h à 12h à la Mairie de Ally

Mardi 26 Septembre : 14h à 15h à la Mairie de Saint-Martin-Valmeroux

Mardi 24 Octobre : 11h à 12h à la Mairie de Saint-Ilde

Mardi 24 Octobre : 14h à 15h à la Mairie de Pleaux

Mardi 28 Novembre : 11h à 12h à la Mairie de Anglards-de-Salers

Mardi 28 Novembre : 14h à 15h à la Mairie de Saint-Cernin

Mardi 19 Décembre : 11h à 12h à la Mairie de Ally

Mardi 19 Décembre : 14h à 15h à la Mairie de Saint-Martin-Valmeroux



**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT ET DE REVITALISATION RURALE
(2020-2025)**



RÉDUISEZ vos **DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES**

ADAPTEZ VOTRE LOGEMENT À VOTRE **PERTE D'AUTONOMIE**

VALORISEZ VOTRE **PATRIMOINE**

DES AIDES FINANCIERES ET DES AVANTAGES FISCAUX...

...POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE



PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

> RÉDUISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Améliorer le confort thermique de mon habitat, réduire mes factures : c'est possible avec le programme «MaPrimeRénov' Sérénité»

Conditions pour obtenir les aides financières :

- être propriétaire occupant du logement (à titre de résidence principale)
- remplir des conditions de ressources
- faire réaliser les travaux non commencés par des artisans (isolation, chauffage, menuiserie ...)
- améliorer la performance énergétique du logement d'au moins 35%



> ADAPTEZ VOTRE LIEU DE VIE ET CONSERVEZ VOTRE AUTONOMIE

Conditions pour obtenir les aides financières :

- être propriétaire occupant du logement
- remplir des conditions de ressources
- faire réaliser les travaux non commencés par des artisans (douche, monte escalier...)
- justifier d'une perte d'autonomie ou d'un handicap



> LUTTE CONTRE L'HABITAT INSALUBRE

> VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE LOCATIF

Propriétaires bailleurs :

- le logement doit avoir plus de 15 ans
- conventionnement du logement pendant 6 ans
- être propriétaire bailleur privé (SCI, ...)
- copropriétaire, locataire
- le logement ou l'immeuble doit être occupé en résidence principale

Travaux éligibles (sous conditions) :

- tous les travaux concernant les économies d'énergie si gain énergétique d'au moins 35% (isolation, chauffage, menuiserie,...) et classement énergétique en D et ventilation.
- travaux d'adaptation au vieillissement et/ou au handicap (douche, monte escalier, ...).
- travaux de lutte contre l'habitat insalubre, mise aux normes.



NOS MISSIONS

- VOUS RENSEIGNER SUR LES AIDES ET AVANTAGES FISCAUX
- VOUS CONSEILLER SUR LES TYPES DE TRAVAUX
- VOUS ACCOMPAGNER DANS LE MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT
- ASSURER LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER

L'Opération d'Amélioration de l'Habitat
et de Revitalisation Rurale est pilotée par
la Communauté de Communes du Pays de Salers,
l'Etat, l'Anah et mise en oeuvre par Oc'téha.
C'est un service gratuit !

Le bureau d'études en charge de l'opération est



Maison de l'Habitat et du Patrimoine
17 bis place d'Armes
15100 Saint-Flour

Tél : 04 71 45 62 12

CONTACTEZ-NOUS !

Votre interlocuteur privilégié :

Paul FLEURET

pfleuret@octeha.fr

Tél. : 06 44 51 92 35

VOUS POUVEZ AUSSI RENCONTRER NOS CONSEILLERS HABITAT EN PERMANENCES À :

SALERS (*Communauté de communes - Place du Château 15140 SALERS*) :
le 3ème mercredi du mois de 10h00 à 12h00

Et dans certaines de vos communes :

Ally, Anglards-de-Salers, Saint-Cernin, Saint-Ilvide, Pleaux
et Saint-Martin-Valmeroux.